



Règlement VautourMan triathlon des Neiges

12 mars 2022

Le VautourMan Triathlon des neiges comporte 2 épreuves : un L et un S. Le L est une épreuve composée d'un enchaînement de 10km à pied, 20km en vélo de route, et 11km en ski de fond. L'épreuve est accessible en individuel ou par équipes de 2 ou 3. Le S est composé de 5km à pied, 20km de vélo, 4,5km de ski de fond. Le départ est prévue le 12 mars 2022 à 10h (horaires à confirmer) depuis le parking du Parc Animalier des Pyrénées à Argelès-Gazost (Ayzac-Ost)

VautourMan Triathlon des neiges est organisée par l'association Triathlon Organisation Pyrénées Passion.

Toutes les informations relatives à la course sont disponibles sur le site www.vautourman.com

En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir lu le règlement et les informations disponibles sur le site.

En s'inscrivant, le participant comprend que le VautourMan Triathlon des neiges est une épreuve d'endurance, et qu'un entraînement adéquat est nécessaire.

Les inscriptions se feront uniquement par internet, jusqu'au 8 mars 2022

	individuels	relais	S
jusqu'au 1er décembre 2021	59 €	69 €	49 €
A partir du 2 décembre 2021	69 €	79 €	59 €
nombre de dossards limité à	100	30	100
Fin des inscriptions	8 mars 2022		
Assurance annulation	10 €	10 €	6 €
Echange de dossards	+5 € jusqu'au 1er mars, impossible après		
Changement de coéquipier		Gratuit jusqu'au 1er février, avec supplément jusqu'au 7 mars, impossible après	
Supplément non licencié FFTRI	5 €	2€ par équipier non licencié FFTRI	5 €
navette d'avant course (voir onglet « logistique » de notre site internet	8 €	8 €	8 €

Restrictions d'âge

En catégorie individuelle sur le S, la course est ouverte aux cadets et plus. Il faut donc être né en 2006 ou avant.

En catégorie individuelle sur le L, la course est ouverte aux juniors et plus. Il faut donc être né en 2004 ou avant.

En catégorie relais, la course est ouverte aux cadets et plus. Il faut donc être né en 2006 ou avant. Les restrictions supplémentaires s'appliquent:

Les cadets (nés en 2006 et 2005) ne peuvent effectuer qu'un seul des 3 relais. Les autres catégories d'âge peuvent faire 2 des 3 relais

Les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale

Assurance annulation

En cas de désistement du concurrent :

- Avec l'assurance annulation, remboursement à 100% des frais d'inscription jusqu'au 15 février (le cout de l'assurance elle-même ne sera pas remboursées)
- A partir du 16 février, aucun remboursement ne sera possible, même avec l'assurance annulation
- Sans l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera possible.

En cas d'annulation de l'épreuve à cause de la pandémie de Covid-19

- Remboursement 100%, même sans assurance, ou report à l'année prochaine ou une autre épreuve VautourMan

En cas d'annulation de l'épreuve à cause de mauvaises conditions météo :

- Remboursement de 75% sans assurance annulation
- Remboursement de 100% avec assurance annulation

Certificat médical/licence

Les participants devront fournir un document attestant de leur capacité à faire du sport en compétition. Les documents acceptés sont :

Licence de triathlon FFTRI avec mention en compétition

Licence d'une fédération étrangère de triathlon, partenaire de la FFTRI

Licence d'un autre sport avec mention « en compétition ». Le sport concerné devra comporter une partie d'endurance (course à pied, vélo, ski de fond, sport d'équipe, etc...)

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition

Tout sport avec une composante d'endurance sera accepté

Non-licenciés FFTRI

Les participants non licenciés FFTRI ou non licenciés d'une fédération étrangère partenaire de la FFTRI devront s'acquitter d'un supplément de 5 euros en individuel, 2 euros par équipier non licencié sur le relais.

Engagements du participant

Le participant s'engage à respecter les consignes des membres de l'organisation et des bénévoles.

Le participant s'engage à respecter tous les bénévoles et les autres participants. Aucun abus verbal ne sera toléré.

Propreté

La course se déroule dans un cadre naturel privilégié. Il est important que le passage de la course ne dégrade pas ce cadre et cet environnement. A ce titre, il est strictement interdit de jeter tout déchet ou matériel en dehors des zones de propreté. Cela inclut en particulier les bidons et emballage, mais ne se limite pas à ces derniers. Une zone de propreté sera disponible et clairement indiqué à chaque ravitaillement. Les parcs à vélo seront également considérés comme zone de propreté. Tout contrevenant à cette règle sera disqualifié. Tout bénévole sera habilité à noter les dossards des contrevenants et les indiquer au commissaire de course qui pourra prendre la décision de les disqualifier.

Il sera toléré de se débarrasser d'équipements en dehors des zones de propreté, si ces derniers sont ramassés immédiatement par une personne proche du participant. En revanche, il n'est pas permis à des proches de donner aux participants des équipements.

Arrêt sur décision médicale

Le commissaire de course pourra décider, sur avis du médecin ou de l'organisation de secouristes, de retirer un participant de la course, s'il juge qu'il ne peut pas continuer la course sans risque pour sa santé.

Assurance

L'organisation et les participants sont assurés en responsabilité civile pendant l'évènement. Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages au matériel qui pourraient subvenir pendant la course. Néanmoins, pendant le transport de matériel, si celui-ci est confié à l'organisation (vélo, ski), le matériel sera assuré.

L'épreuve n'étant pas affilié à la FFTRI, l'assurance de la licence FFTRI n'est pas valide pendant l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenu responsable en cas d'accident d'un participant.

Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant l'épreuve. Il cède à l'organisation et ses partenaires l'utilisation faite de son image pendant l'épreuve.

Annulation/modifications

Comme toutes les courses de montagne, le VautourMan triathlon des neiges est dépendant de la météo. En vous inscrivant, vous comprenez le risque d'annulation et modification liée aux conditions météorologiques.

Nous comprenons que si la course n'a pas lieu, les participants auront payé pour un service qu'ils n'auront pas reçu. Néanmoins, en cas d'annulation, de nombreux frais restent quand même à la charge de l'organisation.

Sans assurance annulation, un remboursement de 75% est proposé. Avec assurance annulation, un remboursement de 100% est proposé.

Si les conditions de neige font que la partie ski de fond n'est pas possible, la partie ski de fond sera remplacé par un parcours trail.

Dans les parcs à vélos

Dans le parc à vélo T1, le participant ne pourra prendre son vélo qu'une fois son casque sur la tête, jugulaire attachée. Tout déplacement dans le parc à vélo se fera vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée. Le participant montera sur son vélo après être sorti du parc, à l'endroit indiqué par les bénévoles.

Dans le parc à vélo T2, le participant descendra du vélo à l'endroit indiqué par les bénévoles, avant l'entrée dans le parc. Il se déplacera jusqu'à son emplacement, vélo à la main, et ne défera sa jugulaire et enlèvera son casque qu'une fois arrivé à son emplacement. Il sortira du parc ski à la main et ne pourra les chausser qu'une fois sorti du parc, à l'endroit indiqué par les bénévoles.

Course à pied

Le dossard est porté devant. Merci ne de pas couper ou plier votre dossard, nos partenaires doivent être visibles !

Accompagnement à vélo par un tiers et ravitaillement perso interdit

Vélo

Port du casque à coque dure obligatoire.

Le dossard est porté derrière. Il est recommandé d'utiliser une ceinture porte dossard, afin de faire une transition rapide entre course à pied, vélo, et ski de fond

La route sera ouverte à la circulation. Les participants doivent respecter le code de la route, et en particulier rouler à droite de la chaussée. Les participants seront bien sur prioritaires à toutes les intersections. Attention dans la descente du col des Bordères, des voitures peuvent arriver en face, et la route peut être glissante.

Accompagnement, assistance, ravitaillements personnels interdits

Drafting interdit : Il est interdit de rouler dans la roue d'un autre concurrent ou en peloton, en groupe. Une distance de 10m entre 2 vélos est requise. Sur les montées pentues, un espacement plus serré entre les vélos sera toléré, si le concurrent n'essaye manifestement pas d'en tirer avantage. Il sera toléré de rouler côte à côte, si cela ne gêne pas la circulation ou les autres concurrents. Merci d'être attentifs.

Ski de fond

Le port du casque n'est pas obligatoire, mais il est conseillé, en particulier pour les skieurs moins à l'aise ou avec moins d'expérience.

Le dossard est porté devant. Il est recommandé d'utiliser une ceinture porte dossard, afin de faire une transition rapide entre course à pied, vélo, et ski de fond

Le parcours emprunte des pistes de ski de fond, ouvertes au public. Merci de respecter tous les utilisateurs.

Si le parcours est étroit, en cas de dépassement, il est demandé aux concurrents de faire preuve de fair-play : si le participant derrière demande à passer, le coureur devant réduit son amplitude ou s'arrête pour le laisser passer. Il sera demandé aux utilisateurs des pistes de laisser passer les coureurs.

Le style skating comme classique est autorisé. Néanmoins, l'organisation ne garantit pas les traces sur tout le parcours, pour le style classique.

Seuls les skis de fond sont autorisés. Les raquettes, skis de rando, skis alpins, simples chaussures ne sont pas autorisés. Ceci afin de ne pas abimer les pistes de ski de fond.